



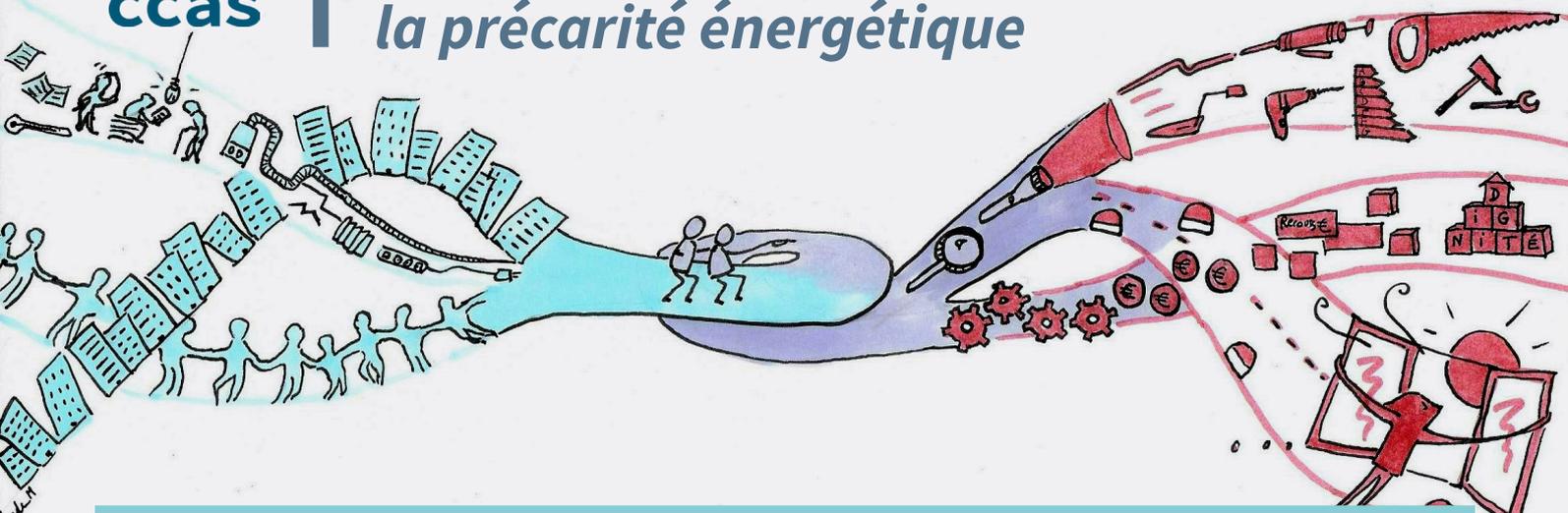
ccas

LETTRE D'INFO

2

DÉCEMBRE 2023

de la plateforme de lutte contre la précarité énergétique



Voici la deuxième édition de la lettre d'information de la plateforme de lutte contre la précarité énergétique du CCAS de Grenoble. Une lettre vouée à paraître deux à trois fois par an et dont l'intention est de mieux faire connaître la problématique de la précarité énergétique, les actions existantes sur le territoire et ailleurs, et de renforcer les liens partenariaux pour accompagner les ménages en difficultés.



UNE ACTU NATIONALE

La Journée Contre la Précarité Énergétique

Initiée en 2021 par la Fondation Abbé Pierre et de nombreux membres du réseau national contre la précarité énergétique, ce rendez-vous annuel qui se décline dans les territoires à travers des événements locaux, vise à fédérer, visibiliser et interpeller autour de ce sujet qui touche 1 ménage sur 5. Dans le cadre de la 3ème édition, à Grenoble, le CCAS s'est associé à GEG ce 23 novembre 2023 pour une journée d'échange avec le grand public à l'agence GEG de Vaucanson.

PLUS D'INFOS SUR CE LIEN :

[Lien vers le site](#)



DANS LA BOÎTE À OUTILS

Une histoire d'accompagnement

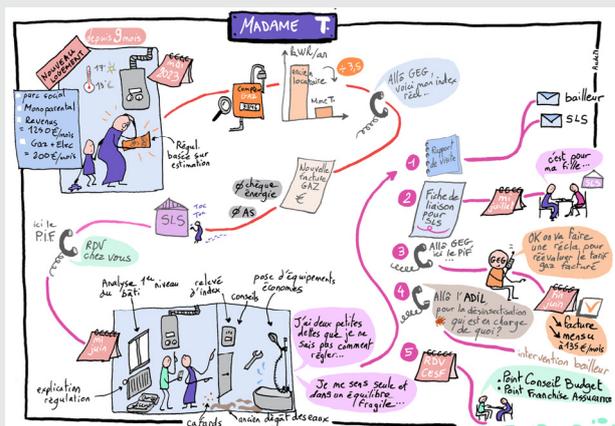
Il est parfois difficile de se figurer en quoi peut consister un accompagnement sur la précarité énergétique. Le Pôle Inclusion Financière réfléchit à diversifier les façons de donner à voir cela de manière plus concrète, par exemple à travers des histoires d'accompagnement. La planche ci-dessous en est une tentative. D'autres planches sont en conception. Par ailleurs si vous êtes intéressé en tant que professionnel à venir observer une visite-socio-technique, vous pouvez contacter le Pôle Inclusion Financière du CCAS.



LE QUIZ DU MOIS

Testez vos connaissances sur quelques notions et chiffres clés en 4 questions !

[Quiz du PIF N°2](#)





ZOOM SUR...

Comment repérer la précarité énergétique ?

Mais déjà... la précarité énergétique c'est quoi ? En France une définition en a été inscrite dans la loi Grenelle de 2010. Elle indique : « Est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ». Concrètement la précarité énergétique peut se manifester chez des ménages aux faibles revenus qui peuvent notamment :

- ➔ **Être logés dans des logements inadaptés** (mal isolé du froid comme du chaud, trop grands, mal conçus, mal entretenus, ou dont le système de pilotage du chauffage est mal compris),
- ➔ Exprimer **une sensation de froid en hiver et chaud en été**,
- ➔ Avoir des **difficultés de paiement** ou de compréhension des factures,
- ➔ **Être dans la privation.**

Les conséquences peuvent être multiples :

- ➔ **Conséquences financières** (endettement, restriction sur d'autres budgets essentiels, abandon de formations, renoncement à des projets, etc.),
- ➔ **Conséquences techniques** (dégradation du logement avec développement de moisissures, renoncement à des frais d'entretien essentiels, etc.),
- ➔ **Conséquences sur la santé physique et mentale du ménage** (asthme et autres problèmes respiratoires, hypertension, anxiété, troubles du sommeil, isolement social, le ménage n'ose plus inviter des amis chez lui, etc.).

Décèler les signaux faibles liés aux conséquences de la précarité énergétique peut favoriser l'orientation des ménages vers des accompagnements adaptés qui leur permettront de ne pas être seuls face à la « charge mentale » que la situation génère.

La discussion à travers le prisme de la santé physique et mentale peut être une entrée à explorer davantage. Dans un contexte d'inflation sur les prix de l'énergie et autres dépenses de première nécessité, de nombreux ménages sont dans une restriction poussée. Et la difficulté en lien avec l'énergie ne se décèle alors pas à travers des factures impayées ou des factures élevées. Il y a ainsi un enjeu particulier à faire connaître les dispositifs d'accompagnements existants.

Pour aider à entrer en discussion avec les ménages sur ce terrain de la précarité énergétique, des outils peuvent aider. Un exemple avait été présenté dans la Lettre d'info N°1 : le conformètre, outil d'auto-évaluation simple du confort énergétique en 5 questions. Vous pourrez en retrouver le lien en fin de lettre. Vous pouvez le modifier pour l'ajuster à votre besoin.



FOCUS PARTENAIRE

L'ADIL de l'Isère

L'Agence départementale d'information sur le logement de l'Isère (ADIL 38), a été créée à l'initiative du Département en octobre 2007. Sa mission de service public, inscrite à l'article L.366-1 du Code de la construction et de l'habitation, consiste à informer gratuitement et en toute indépendance les usagers sur toute question juridique ou financière liée au logement. Elle couvre ainsi tout le champ de l'habitat et du logement : droit locatif pour les locataires et les bailleurs, prévention des expulsions, lutte contre l'habitat indigne, etc. En 2022, l'ADIL 38 a délivré plus de 10 000 consultations individualisées à des particuliers ou à des professionnels du secteur du logement. Depuis 2012, les juristes de l'ADIL 38 accompagnent le CCAS de Grenoble dans ses missions de lutte. Ces difficultés que rencontrent les ménages sont souvent complexes et multifactorielles. C'est pourquoi le CCAS et l'ADIL 38 conjuguent leurs compétences sociales et juridiques pour mieux servir les grenoblois.



RESSOURCES DU MOIS

Synthèse des aides existantes

Chaque année, l'ONPE publie un descriptif actualisé et synthétique des aides existantes pour pallier à la précarité énergétique, qu'il s'agisse des aides aux impayés comme des aides à la rénovation ou à l'achat d'équipement. Un tableau de synthèse a été actualisé en octobre 2023 avec des liens à cliquer vers 26 fiches détaillées classées en fonction du type d'aide apportée et du statut d'occupation des bénéficiaires.

➔ [À découvrir ici](#)



À vos agendas !

PETITS DÉJ' PARTENAIRES du Pôle Inclusion Financière du CCAS de Grenoble

Temps d'échanges mensuels à **la MDH PREMOL** pour présenter les missions du PIF et identifier des modes de collaborations afin de favoriser le repérage et l'accompagnement des personnes en difficultés financières et énergétiques.

Tout professionnel ou stagiaire est bienvenu !

 [Lien d'inscription](#)

Prochaines dates :

-  **Mardi 9 janv.** de 9h à 10h30
-  **Mardi 20 fév.** de 9h à 10h30

ATELIERS COLLECTIFS Sur les consommations d'énergie

Organisés par le Pôle Inclusion Financière du CCAS pour :

-  Comprendre ses factures d'énergie,
-  Avoir des conseils en maîtrise de l'énergie,
-  Faire le lien entre ses différents équipements et ses usages pour mieux comprendre sa consommation.

Un moment convivial, à partir d'un jeu, pour aborder les différentes questions qu'on peut se poser sur l'énergie dans son logement. Écrivez-nous si votre structure est intéressée. En 2023 une trentaine d'ateliers collectifs réalisés par le PIF.

MOOC ET WEBINAIRES internes ou externes

MOOC

Précarité énergétique du CLER et du CNFPT :

 [Information et inscription](#)

Inscription jusqu'au 23 décembre. Cours en ligne ouverts du 27 novembre 2023 au 19 janvier 2024.

WEBINAIRE DU RÉSEAU RAPPEL

Ceux à venir : [page agenda](#)
et ceux en replay : [page ressources](#).

INFOS PRATIQUES

Comment nous contacter ?

PLATEFORME PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DU CCAS DE GRENOBLE :

 Tél : 04 76 69 46 26

 pf.energie@ccas-grenoble.fr

 [Page internet du SLIME Grenoble](#)

Se désinscrire de la lettre d'info :

 pf.energie@ccas-grenoble.fr

LIENS UTILES

Les actus du réseau national

 www.precarite-energie.org

La Boîte à outils

 Conformètre : [version numérique](#), [version imprimable](#), et [conditions d'utilisation](#)

 [Flyer d'information sur le SLIME Grenoble](#)

 [Flyer d'information à destination d'un public étudiant](#)

 [Fiche de repérage et d'orientation des ménages vers les dispositifs précarité énergétique](#)

